PROVINCE DE QUEBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA LE 12 SEPTEMBRE 2018

Ouverture de l'assemblée régulière du Conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska tenue le 12e jour du mois de septembre 2018 à 19 h 30 au Centre communautaire de Saint-Zéphirin-de-Courval situé au 950A rue des Loisirs.

Sont présents :

M. Gilles BÉDARD Maire de Sainte-Eulalie

M. Michaël BERGERON Maire de Paroisse de Saint-Célestin
M. Stéphane BIRON Représentant de Ville de Nicolet
M. Julien BOUDREAULT Maire de Grand-Saint-Esprit

M. Éric DESCHENEAUX Maire de Pierreville

M. Réal DESCHÊNES Maire de Saint-Wenceslas
M. Guy DUPUIS Maire de Sainte-Perpétue
M^{me} Denise GENDRON Mairesse de Sainte-Monique

M. Marc-André GOSSELIN Maire d'Aston-Jonction

M. Sylvain LAPLANTE Maire de La Visitation-de-Yamaska

M. Claude LEFEBVRE Maire de Baie-du-Febvre et préfet suppléant

M. Mario LEFEBVRE Maire de Saint-Elphège

M. Mathieu LEMIRE Maire de Saint-Zéphirin-de-Courval M. Raymond NOËL Maire du Village de Saint-Célestin M. Pascal THÉROUX Maire de Saint-François-du-Lac

Absence motivée :

M. Jean-Guy DOUCET Maire de Saint-Léonard-d'Aston

Formant quorum sous la présidence de M^{me} Geneviève DUBOIS, préfète et mairesse de Ville de Nicolet.

M. Michel Côté, directeur général et secrétaire-trésorier est présent et agit à titre de secrétaire de la session.

M^{me} Caroline Vachon, directrice générale adjointe et coordonnatrice du service de développement économique, M. Martin Croteau, coordonnateur du service d'aménagement du territoire, et Mme Andrée Lavoie, adjointe à la direction, sont également présents.

ORDRE DU JOUR

1. AFFAIRES CORPORATIVES

- 1.1. Ouverture de la session
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption des délibérations du Conseil des maires du 15 août 2018
- 1.4. Adoption des délibérations du Comité administratif du 5 septembre 2018
- 1.5. Documents reproduits
- 1.6. Certificat de reconnaissance 30 années de service

2. RAPPORT FINANCIER 2017

2.1. Présentation et adoption du rapport financier 2017

3. PROJETS DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES - FDT

- 3.1. Acceptation du 31^e projet : Restauration du centre des loisirs par la Commission des loisirs de Grand-Saint-Esprit
- 3.2. Mandat d'étude : Projet d'incubateur

4. AFFAIRES COURANTES

4.1. Demandes au programme de mise en commun du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

- 4.1.1. Démarche de revitalisation : Demande d'aide financière
- 4.1.2. Conseiller en environnement et développement durable : Demande d'aide financière
- 4.1.3. Achat d'équipements d'intervention d'urgence hors du réseau routier de la MRC de Nicolet-Yamaska : Demande d'aide financière
- 4.2. Adoption des rôles et responsabilités de la direction générale
- 4.3. Évaluation de la direction générale
- 4.4. Avis de motion afin d'adopter le règlement 2018-06 relatif au Comité administratif de la MRC de Nicolet-Yamaska
- 4.5. Avis de motion afin d'adopter le règlement 2018-07 relatif à la régie interne des séances du Conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska
- 4.6. Avis de motion afin d'adopter le règlement 2018-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du Conseil des maires
- 4.7. Avis de motion afin d'adopter le règlement 2018-09 concernant l'attribution de pouvoirs additionnels au directeur général de la MRC de Nicolet-Yamaska
- 4.8. Entérinement des décisions du comité de sélection du Fonds culturel 2018-2020 de la MRC de Nicolet-Yamaska
- 4.9. Adoption du projet « Banque de temps / Soutien aux grands diffuseurs culturels »
- 4.10. Entente relative à l'assistance mutuelle en matière de protection contre l'incendie (modification 2018)

5. POINTS D'INFORMATION

- 5.1. Rapport des présidents de comités
 - 5.1.1 Comité sécurité publique (28 août 2018)
 - 5.1.2 Comité d'investissement (29 août 2018)
 - 5.1.3 Comité PDZA
- 5.2 Suivi du FARR / Table des MRC : Assemblée politique du 28 août 2018
- 5.3 Planification de la journée de réflexion stratégique Automne 2018
- 5.4 Rencontre avec le CIUSS Mauricie et du Centre-du-Québec
- 5.5 Assemblée des MRC

6. AFFAIRES FINANCIÈRES

- 6.1. Liste des comptes
- 7. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum de 30 minutes)

8. DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT-FORÊT, COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES

- 8.1. Aménagement-forêt
 - 8.1.1 Avis de conformité au règlement 458-18 Municipalité de Sainte-Eulalie
 - 8.1.2 Délégation de gestion Plan d'aménagement durable des forêts (PADF) pour la période 2018-2021
- 8.2. Cours d'eau et carrières-sablières
 - 8.2.1 Autorisation de paiement à un entrepreneur pour les travaux effectués sur la branche 30 de la rivière Carmel dans la municipalité de Sainte-Perpétue

9. DEMANDES D'APPUI

- 9.1. Événement GalArt 2018 Reconnaissance aux organismes de loisir culturel
- 9.2. Appui à la gestion de l'offre

10. AFFAIRES NOUVELLES

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 OUVERTURE DE LA SESSION

La préfète, madame Geneviève Dubois, préside l'assemblée et la déclare ouverte. Elle souhaite la bienvenue à monsieur Stéphane Biron, nouveau représentant de la Ville de Nicolet, et remercie monsieur Mathieu Lefebvre de recevoir le Conseil des maires à la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval. Monsieur Lefebvre profite de l'occasion afin de souligner la présence des conseillers de la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval et les remercie de leur présence.

1.2

2018-09-267 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ajout des points suivants :

9.3 20^e édition de La Grande Tablée du Lac Saint-Pierre
10.1 Rapport des représentants – Comités externes

Il est proposé par madame Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique et appuyé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter cet ordre du jour tel que présenté, en le laissant ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3

2018-09-268 <u>DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DES MAIRES DU 15 AOÛT 2018</u>

Le procès-verbal de la séance du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 15 août 2018 a été transmis à la préfète et aux membres du Conseil.

CONSIDÉRANT que le procès-verbal respecte l'esprit des délibérations du 15 août 2018 ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et appuyé par monsieur Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter les minutes de ces délibérations, en dispensant le secrétaire d'en faire la lecture et en ratifiant les décisions et gestes qui y ont été posés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.4 <u>DÉPÔT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 5 SEPTEMBRE 2018</u>

Le procès-verbal de la séance du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 5 septembre 2018 est déposé et signé, tel qu'adopté, sur la proposition de monsieur Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin, et appuyé par monsieur Claude Lefebvre, maire de Baie-du-Febvre, ce 12 septembre 2018.

1.5 DOCUMENTS REPRODUITS

DateProvenanceSujet2018-08-24MFFPProgramme d'aménagement durable des forêts (PADF)
Budget annuel supplémentaire

1.6 CERTIFICAT DE RECONNAISSANCE - 30 ANNÉES DE SERVICE

La préfète souligne les 30 années de service à la MRC de monsieur Yves Cournoyer, technicien en évaluation foncière, en lui remettant un certificat de reconnaissance.

2.0 RAPPORT FINANCIER 2017

2.1

2018-09-269 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2017

Le rapport financier 2017 est présenté par madame Diane Fortin, comptable de la firme FBL qui avait le mandat de réaliser ce rapport. Madame Fortin répond aux questions du directeur général et des élu(e)s.

CONSIDÉRANT la présentation et le dépôt des états financiers de l'année

2017 préparés par madame Diane Fortin de la firme FBL

Comptables;

Il est proposé par monsieur Éric Descheneaux, maire de Pierreville et appuyé par monsieur Claude Lefebvre, maire de Baie-du-Febvre et unanimement résolu par ce Conseil d'accepter les états financiers au 31 décembre 2017 de la MRC de Nicolet-Yamaska, tels que déposés et réalisés par la firme FBL comptables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.0 PROJETS DU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – FDT

3.1

2018-09-270 ACCEPTATION DU 31^E PROJET : RESTAURATION DU CENTRE DES LOISIRS PAR LA COMMISSION DES LOISIRS DE GRAND-SAINT-ESPRIT

CONSIDÉRANT le montant de 51 900 \$ disponible dans l'enveloppe 2018 du

volet des projets locaux du Fonds de développement des

territoires pour la municipalité de Grand-Saint-Esprit ;

CONSIDÉRANT la demande de financement déposée par la Commission des

loisirs de Grand-Saint-Esprit d'un montant de 34 000 \$ pour le projet « Restauration du centre des loisirs » (64,15 % du coût

total du projet s'élevant à 53 000 \$);

CONSIDÉRANT que le projet a reçu l'appui de la municipalité de Grand-Saint-

Esprit lors de la séance ordinaire tenue le 13 août 2018

(résolution 2018-08-100);

CONSIDÉRANT que le projet reçu par la MRC a été jugé éligible et qu'il

répond aux normes minimales de ce fonds ;

CONSIDÉRANT que le solde disponible après acceptation de ce projet sera de

17 900 \$ pour la municipalité de Grand-Saint-Esprit;

Il est proposé par monsieur Marc-André Gosselin, maire d'Aston-Jonction et appuyé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu que ce Conseil autorise le financement du projet « Restauration du centre des loisirs » appuyé par la municipalité de Grand-Saint-Esprit pour un montant maximum de 34 000 \$, sans condition, et de verser cette subvention en deux (2) tranches, après signature du protocole d'entente et dans le respect des exigences inscrites audit protocole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2

2018-09-271 MANDAT D'ÉTUDE : PROJET D'INCUBATEUR

CONSIDÉRANT que la Table des MRC du Centre-du-Québec a reçu une

réponse favorable pour la mise en place d'un Pôle

d'innovation au Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska fait partie du projet de

communauté entrepreneuriale issu du programme des Pôles

d'innovation du gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT que la MRC doit se positionner dans ses démarches de

développement à travers ce nouvel axe de croissance et

d'innovation;

CONSIDÉRANT que la Société de développement économique de Nicolet-

Yamaska (SDENY) a comme mission de soutenir le développement économique bioalimentaire dans la MRC de Nicolet-Yamaska et notamment : la gestion de projets, la gestion de fonds ou la tenue de toute autre activité jugée

pertinente par les partenaires de l'organisation ;

CONSIDÉRANT que la SDENY a reçu une offre de services de « Stratégies

immobilières LGP » permettant d'élaborer une stratégie de croissance et de positionnement industriel incluant un hub/accélérateur d'entreprises pour la MRC de Nicolet-

Yamaska;

CONSIDÉRANT que la SDENY a déposé une demande au Fonds de

diversification économique du Centre-du-Québec et de la

Mauricie (FDÉCQM) pour la réalisation de ce mandat ;

CONSIDÉRANT que les critères d'admissibilité du FDÉCQM prévoient un

apport du milieu;

Il est proposé par monsieur Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et appuyé par monsieur Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska et unanimement résolu par ce Conseil :

QUE le directeur général de la MRC de Nicolet-Yamaska,

monsieur Michel Côté, soit autorisé à verser à la SDENY un montant de 10 000 \$ provenant du poste budgétaire « FDT-

Projets majeurs / # 02-620-74-494 »;

QUE le directeur général de la MRC de Nicolet-Yamaska soit

autorisé à signer pour et au nom de la MRC le protocole d'entente liant la MRC à la SDENY et procéder à tous les versements liés au projet en respectant les termes inscrits au

protocole;

QUE madame Caroline Vachon, directrice générale adjointe et

coordonnatrice du service de développement économique de la MRC, soit mandatée pour assurer le suivi de ce mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0

AFFAIRES COURANTES

4.1

<u>DEMANDES AU PROGRAMME DE MISE EN COMMUN DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE</u>

4.1.1

2018-09-272 <u>DÉMARCHE DE REVITALISATION : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE</u>

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités sont aux prises avec des

problématiques de dévitalisation de leurs artères

commerciales et de leurs noyaux villageois ;

CONSIDÉRANT la démarche collective entamée au printemps 2018 par cinq

(5) collectivités de Nicolet-Yamaska;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par d'autres municipalités à entreprendre la

même démarche;

CONSIDÉRANT que les cinq (5) municipalités de la première cohorte auront

des plans d'action à mettre en œuvre en 2019 ;

CONSIDÉRANT que l'apport d'une ressource dédiée à l'accompagnement et

au soutien des municipalités permettra de mettre en œuvre de manière durable les plans d'action qui découleront de la

démarche de revitalisation;

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska et appuyé par monsieur Pascal Théroux, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu que ce Conseil autorise le directeur général à déposer une demande dans le programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour permettre l'embauche d'un agent de revitalisation des milieux.

Il est également unanimement résolu que ce Conseil autorise le directeur général à signer pour et au nom de la MRC de Nicolet-Yamaska le protocole d'entente liant la MRC de Nicolet-Yamaska et procéder à tous les versements liés au projet en respectant les termes inscrits au protocole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2

2018-09-273 <u>CONSEILLER EN ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE</u>

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a pour mission de renforcer,

par une approche collective, les capacités de développement

durable de ses municipalités ;

CONSIDÉRANT l'importance des enjeux environnementaux dans le

développement du territoire de Nicolet-Yamaska;

CONSIDÉRANT l'omniprésence de la dimension environnementale dans le

plan de mise en œuvre du Plan de développement de la zone

agricole de Nicolet-Yamaska (PDZA);

CONSIDÉRANT le Plan de gestion des milieux naturels qui sera réalisé par la

MRC dès 2019;

CONSIDÉRANT les actions qui découleront de cette planification ;

Il est proposé par madame Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique et appuyé par monsieur Éric Descheneaux, maire de Pierreville et unanimement résolu que ce Conseil autorise le directeur général à déposer une demande dans le programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour permettre l'embauche d'un conseiller en environnement et développement durable.

Il est également unanimement résolu que ce Conseil autorise le directeur général à signer pour et au nom de la MRC de Nicolet-Yamaska le protocole d'entente liant la MRC de Nicolet-Yamaska et procéder à tous les versements liés au projet en respectant les termes inscrits au protocole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3

2018-09-274 <u>ACHAT D'ÉQUIPEMENTS D'INTERVENTION D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE</u>

CONSIDÉRANT l'élaboration d'un protocole local d'intervention d'urgence hors du réseau routier de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT que ce protocole identifie des équipements nécessaires à sa

mise en œuvre;

CONSIDÉRANT que ces équipements permettront des interventions d'urgence

dans toutes les municipalités de la MRC;

Il est proposé par monsieur Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et appuyé par monsieur Julien Boudreault, maire de Grand-Saint-Esprit et unanimement résolu que ce Conseil autorise le directeur général à déposer une demande dans le programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour permettre l'achat d'équipements nécessaires aux interventions d'urgence hors du réseau routier de la MRC de Nicolet-Yamaska.

Il est également unanimement résolu que ce Conseil autorise le directeur général à signer pour et au nom de la MRC de Nicolet-Yamaska le protocole d'entente liant la MRC de Nicolet-Yamaska et procéder à tous les versements liés au projet en respectant les termes inscrits au protocole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2

2018-09-275 <u>ADOPTION DES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION</u> <u>GÉNÉRALE</u>

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil des maires de définir les rôles et

responsabilités de la direction générale ;

CONSIDÉRANT la proposition déposée des rôles et responsabilités de la

direction générale;

Il est proposé par monsieur Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et appuyé par monsieur Éric Descheneaux, maire de Pierreville et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter la proposition des rôles et responsabilités de la direction générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3

2018-09-276 <u>ÉVALUATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE</u>

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil des maires de développer un formulaire

d'évaluation de la direction générale ;

CONSIDÉRANT la proposition déposée du formulaire d'évaluation de la

direction générale;

Il est proposé par monsieur Julien Boudreault, maire de Grand-Saint-Esprit et appuyé par monsieur Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter la proposition de formulaire d'évaluation de la direction générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4

AVIS DE MOTION AFIN D'ADOPTER LE RÈGLEMENT 2018-06 RELATIF AU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA

AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas à l'effet qu'à une séance subséquente sera adopté avec dispense de lecture le règlement 2018-06 relatif au Comité administratif de la MRC de Nicolet-Yamaska.

4.5 AVIS DE MOTION AFIN D'ADOPTER LE RÈGLEMENT 2018-07 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA

AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur Michaël Bergeron, maire de Paroisse de Saint-Célestin à l'effet qu'à une séance subséquente sera

adopté avec dispense de lecture le règlement 2018-07 relatif à la régie interne des séances du Conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska.

4.6 AVIS DE MOTION AFIN D'ADOPTER LE RÈGLEMENT 2018-08 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET UNE DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS DU CONSEIL DES MAIRES

AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas à l'effet qu'à une séance subséquente sera adopté avec dispense de lecture le règlement 2018-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du Conseil des maires.

4.7 AVIS DE MOTION AFIN D'ADOPTER LE RÈGLEMENT 2018-09 CONCERNANT L'ATTRIBUTION DE POUVOIRS ADDITIONNELS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA

AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur Michaël Bergeron, maire de Paroisse de Saint-Célestin à l'effet qu'à une séance subséquente sera adopté avec dispense de lecture le règlement 2018-09 concernant l'attribution de pouvoirs additionnels au directeur général de la MRC de Nicolet-Yamaska.

2018-09-277

4.8 ENTÉRINEMENT DES DÉCISIONS DU COMITÉ DE SELECTION DU FONDS CULTUREL 2018-2020 DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA

CONSIDÉRANT que la somme totale prévue pour la seconde date de tombée

du Fonds culturel 2018-2020 est de 10 500 \$;

CONSIDÉRANT la réception de dix (10) projets pour un total de demandes

d'aide de 20 000 \$;

CONSIDÉRANT la présentation des dossiers faite au comité de sélection le

5 septembre 2018 et la recommandation favorable de celui-

ci :

Il est proposé par monsieur Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et appuyé par monsieur Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et unanimement résolu que ce Conseil entérine la recommandation du comité de sélection du Fonds de soutien aux projets culturels et octroie :

- 2 000 \$ au Musée des religions du monde pour le projet « Ton Musée / Notre Musée » dont le coût total est de 3 300 \$;
- 2 000 \$ à Tsemantou Édition pour le projet « Livre sur l'histoire des Abénakis » dont le coût total est de 4 500 \$;
- 2 000 \$ à la Maison des Jeunes Eau Vent pour le projet « L'Art Parminou » dont le coût total est de 3 750 \$;
- 2 000 \$ à l'Orchestre à Vents du Centre-du-Québec pour le projet « Concert : La légende de Gaïa » dont le coût total est de 10 822 \$;
- 2 000 \$ au Comité culturel de Nicolet pour le projet « Poésie Performance » dont le coût total est de 4 990 \$;
- 500 \$ à monsieur Mathieu Fortin pour le projet « Tournée de lancement » dont le coût total est de 5 140 \$.

Il est également unanimement résolu que ce Conseil autorise le directeur général à signer pour et au nom de la MRC de Nicolet-Yamaska les protocoles d'entente liant la MRC de Nicolet-Yamaska et chacun des demandeurs énumérés ci-dessus et procéder à tous les versements liés aux projets en respectant les termes inscrits aux protocoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

49

2018-09-278 <u>ADOPTION DU PROJET « BANQUE DE TEMPS / SOUTIEN AUX GRANDS</u> DIFFUSEURS CULTURELS »

CONSIDÉRANT que le projet « Banque de temps / Soutien aux Grands

Diffuseurs Culturels (GDC) » est un projet spécial qui répond

à un besoin du milieu;

CONSIDÉRANT que ce projet a été élaboré à la suite des échanges et des

rencontres avec les représentants des GDC de la MRC de

Nicolet-Yamaska;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux besoins exprimés dans les

diagnostics organisationnels des GDC de la MRC de Nicolet-

Yamaska;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 10 000 \$ a été réservé au budget 2018 de

la MRC de Nicolet-Yamaska pour la réalisation de ce projet ;

CONSIDÉRANT la présentation du cadre de gestion jointe faisant partie

intégrante de la présente résolution ;

Il est proposé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par madame Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique et unanimement résolu que ce Conseil autorise le directeur général de la MRC de Nicolet-Yamaska à mettre en place le projet « Banque de temps / Soutien aux Grands Diffuseurs Culturels » avec le cadre de gestion proposé.

Il est également résolu que ce Conseil autorise le directeur général à signer pour et au nom de la MRC de Nicolet-Yamaska tous les documents utiles dont ceux liés aux versements des subventions, et ce, dans le respect des budgets prévus et des règles d'attribution adoptée par ce Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 10

ENTENTE RELATIVE À L'ASSISTANCE MUTUELLE EN MATIÈRE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE (MODIFICATION 2018)

Le directeur général et monsieur Réal Deschênes, président du Comité sécurité incendie et maire de Saint-Wenceslas, expliquent l'entente relative à l'assistance mutuelle en matière de protection contre l'incendie qui devra être signée par les représentants des municipalités et régies concernées avant le 1^{er} décembre 2018.

5.0

POINTS D'INFORMATION

5.1

RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMITÉS

5.1.1

COMITE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Raymond Noël, président du Comité sécurité publique, fait un bref résumé de la rencontre du 28 août 2018 et mentionne que le rapport annuel d'activités du Comité sécurité publique sera déposé au prochain Conseil des maires prévu le 17 octobre 2018.

5.1.2

COMITÉ D'INVESTISSEMENT

Monsieur Éric Descheneaux, président Comité d'investissement, fait un bref résumé de la rencontre du 29 août 2018.

5.1.3

COMITÉ PDZA

Monsieur Mathieu Lemire, président Comité PDZA, fait un bref résumé de l'évolution des dossiers.

5.2 SUIVI DU FARR / TABLE DES MRC

La préfète fait un retour sur l'assemblée politique régionale tenue le 28 août dernier à Drummondville. Les membres du Conseil des maires félicitent madame Geneviève Dubois pour l'animation lors de cette rencontre.

5.3 JOURNÉE DE RÉFLEXION STRATÉGIQUE – AUTOMNE 2018

Le directeur général confirme que la journée de réflexion stratégique aura lieu le 18 octobre 2018 à la municipalité de La Visitation-de-Yamaska. Le lieu de cette rencontre sera précisé ultérieurement.

2018-09-279 <u>OCTROI D'UN MANDAT À UN CONSULTANT POUR LA JOURNÉE DE RÉFLEXION STRATÉGIQUE 2018</u>

CONSIDÉRANT

les besoins du directeur général d'être accompagné lors de la journée de réflexion stratégique du 18 octobre 2018 qui a pour but de définir les orientations à prendre afin de permettre à la MRC de mettre en place des conditions favorables au développement de sa mission et ce, en fonction des besoins de ses clients, ses élu(e)s, ses partenaires et ses ressources disponibles ;

CONSIDÉRANT

l'offre de services de Alexandre Ollive Consultant, spécialisé dans la gestion et planification stratégique, au montant de 3 000 \$ (taxes non comprises);

Il est proposé par monsieur Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et appuyé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu que ce Conseil autorise le directeur général de la MRC de Nicolet-Yamaska à octroyer le mandat à Alexandre Ollive Consultant afin d'être accompagné lors de cette journée de réflexion stratégique du 18 octobre 2018.

Il est également résolu que ce Conseil autorise le directeur général à signer pour et au nom de la MRC de Nicolet-Yamaska l'entente et ce dans le respect des budgets prévus et des règles d'attribution adoptée par ce Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 RENCONTRE AVEC LE CIUSS MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC

Le directeur général informe les membres du Conseil qu'une rencontre avec la direction du CIUSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec aura lieu le 30 octobre prochain, à compter de 16 h 00. Cette rencontre sera suivie d'une assemblée publique où les citoyens de la MRC seront conviés. Le lieu de cette rencontre sera précisé ultérieurement.

5.5 ASSEMBLÉE DES MRC

Un rappel est fait concernant l'Assemblée des MRC qui se tiendra les 14 et 15 novembre 2018 à Québec.

6.0 AFFAIRES FINANCIERES

6.1

2018-09-280 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et appuyé par monsieur Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter ces comptes et d'autoriser le directeur général à en effectuer le paiement au montant de <u>54 323,38 \$</u> dans les délais requis, conformément aux résolutions adoptées par la présente assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum de 30 minutes).

Les personnes présentes dans la salle peuvent poser des questions aux membres du Conseil, en s'identifiant au préalable, en s'adressant au président de l'assemblée et déclarer à qui la question s'adresse.

8 N

<u>DOSSIERS EN « AMENAGEMENT-FORET – COURS D'EAU ET CARRIERES-SABLIERES »</u>

8.1

AMENAGEMENT-FORET

8.1.1

2018-09-281 <u>AVIS DE CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT 458-18 – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EULALIE</u>

Explications :

Un nouveau règlement qui vient encadrer un certain nombre d'usages qui pourrait être autorisé dans la zone commerciale C-1 sous certaines conditions, tel que l'assemblage de composantes électroniques.

CONSIDÉRANT le projet de règlement 458-18 ;

CONSIDÉRANT que ce nouveau règlement concerne les usages conditionnels

pour la zone récréative C-1;

CONSIDÉRANT que l'analyse technique du document déposé établit que celui-

ci est conforme aux dispositions de son document

complémentaire;

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska autorise le

directeur général et secrétaire-trésorier à émettre à la municipalité de Sainte-Eulalie un certificat de conformité pour

le règlement 458-18;

Il est proposé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par monsieur Marc-André Gosselin, maire d'Aston-Jonction et unanimement résolu par ce Conseil de déclarer conforme au schéma d'aménagement le règlement 458-18 de la municipalité de Sainte-Eulalie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.1.2

2018-09-282 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) POUR LA PÉRIODE 2018-2021 / DÉLÉGATION DE GESTION

CONSIDÉRANT que l'entente de délégation de gestion du PADF 2015-2018 a

pris fin le 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT que le renouvellement du PADF a été confirmé pour la

période 2018-2021 avec des objectifs et des modalités

similaires à ceux du précédent programme ;

CONSIDÉRANT que le ministre du MFFP a confirmé une enveloppe de

50 000 \$ pour la période 2018-2019, puis un montant annuel additionnel de 93 333 \$ afin de poursuivre des actions visant à accroître la mise en valeur de la forêt publique et privée et de réaliser des interventions admissibles en vertu du PADF;

CONSIDÉRANT que le renouvellement du PADF implique de désigner la MRC

qui s'occupera de la gestion des sommes consenties pour la région du Centre-du-Québec et de nommer, pour chacune

des MRC, le signataire de l'entente ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska et appuyé par monsieur Julien Boudreault, maire de Grand-Saint-Esprit et unanimement résolu par ce Comité de désigner la MRC de L'Érable à titre de MRC délégataire désignée pour administrer les sommes consenties pour la région du Centre-du-Québec et de nommer Monsieur Sylvain Labrecque, préfet de la MRC de L'Érable, comme signataire de l'entente de délégation de gestion du PADF 2018-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES

8.2.1

2018-09-283

AUTORISATION DE PAIEMENT À UN ENTREPRENEUR POUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LA BRANCHE 30 DE LA RIVIÈRE CARMEL DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PERPÉTUE

CONSIDÉRANT la réalisation des travaux sur la branche 30 de la rivière

Carmel dans la municipalité de Sainte-Perpétue ;

CONSIDÉRANT que les services d'un entrepreneur étaient nécessaires pour

les travaux d'entretien du cours d'eau ;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur Excavation Jocelyn Vincent a remis sa

soumission conforme (résolution 2018-06-171);

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur Excavation Jocelyn Vincent était maître

d'œuvre des travaux;

CONSIDÉRANT la facture suivante :

• # 584 de Excavation Jocelyn Vincent au montant de

3 375,00 \$ (taxes non comprises);

CONSIDÉRANT que la gestionnaire des cours d'eau recommande d'effectuer

ledit paiement;

Il est proposé par monsieur Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et appuyé par monsieur Pascal Théroux, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu par ce Comité d'acquitter les frais pour la facture suivante :

584 de Excavation Jocelyn Vincent au montant de 3 375,00 \$ (taxes non comprises);

concernant la réalisation des travaux sur la branche 30 de la rivière Carmel dans la municipalité de Sainte-Perpétue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0 DEMANDES D'APPUI

9 1

ÉVÉNEMENT GALART 2018 - RECONNAISSANCE AUX ORGANISMES DE LOISIR CULTUREL

Le Conseil des maires a adopté lors de la séance du 15 août 2018 une résolution (2018-08-250) afin d'appuyer financièrement Culture Centre-du-Québec au montant de 750 \$ pour la tenue de l'événement annuel de reconnaissance GalArt.

Le directeur général confirme que cette soirée aura lieu le 8 novembre 2018 à la Maison des arts Desjardins de Drummondville.

9.2

2018-09-284 APPUI A LA GESTION DE L'OFFRE

CONSIDÉRANT la renégociation en cours de l'Accord de libre-échange nord-

américain (ALENA);

CONSIDÉRANT la volonté du gouvernement américain d'accroître l'accès des

produits américains au marché laitier canadien ;

CONSIDÉRANT que le marché laitier canadien est régi par un système de

gestion de l'offre ;

CONSIDÉRANT les propos de l'ancien Premier ministre du Canada, monsieur

Brian Mulroney, en faveur d'un assouplissement de ce

système;

CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre constitue un mécanisme fondamental

pour assurer une stabilité des prix et de l'approvisionnement, permettant ainsi aux producteurs laitiers de réaliser un revenu

juste et prévisible ;

CONSIDÉRANT l'importance de la production laitière et des autres productions

sous gestion de l'offre dans l'économie de la MRC de Nicolet-

Yamaska et de la région du Centre-du-Québec ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska et appuyé par monsieur Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et unanimement résolu par ce Conseil :

QUE les propos de l'ancien Premier ministre, monsieur Brian

Mulroney, soient dénoncés et de demander au gouvernement du Canada de préserver le système canadien de gestion de l'offre dans ses négociations relatives à l'Accord de libre-

échange nord-américain;

QUE copie soit transmise de la présente résolution de transmettre

la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités (UMQ), M. le député Louis Plamondon ainsi qu'à toutes les MRC du

Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3

2018-09-285 20° EDITION DE LA GRANDE TABLEE DU LAC SAINT-PIERRE

CONSIDÉRANT la tenue de la 20^e édition de la Grande Tablée du Lac Saint-

Pierre le 13 octobre 2018 à l'Hôtel des Gouverneurs de Trois-Rivières et que les billets sont en vente au coût de

90,00 \$ par personne;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la MRC de Nicolet-Yamaska soit

représentée à cet événement qui souligne le savoir-faire de nos producteurs et l'excellence de nos produits régionaux ;

Il est proposé par madame Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique et appuyé par monsieur Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et unanimement résolu par ce Conseil que la MRC de Nicolet-Yamaska soit représentée à la 20^e édition de la Grande Tablée du Lac Saint-Pierre en réservant quatre (4) billets au coût de 90 \$ chacun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0

AFFAIRES NOUVELLES

10.1

RAPPORT DES REPRESENTANTS - COMITES EXTERNES

10.1.1 GROUPE DE CONCERTATION DES BASSINS VERSANTS DE LA ZONE **BECANCOUR (GROBEC)**

Monsieur Réal Deschênes, représentant de la MRC au Conseil d'administration de GROBEC, fait un bref résumé de la rencontre du 6 septembre 2018 et mentionne qu'un projet serait déposé par le FARR concernant la berce du Caucase. Le directeur général vérifiera cette information et fera un suivi lors d'un prochain Conseil des maires.

10.1.2 **FM 90,5-CKBN**

Monsieur Sylvain Laplante, représentant de la MRC au Conseil d'administration FM 90,5-CKBN, fait un bref résumé de la rencontre du 4 septembre 2018.

11.0

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 2018-09-286

Il est proposé par monsieur Éric Descheneaux, maire de Pierreville et appuyé par monsieur Pascal Théroux, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu par ce Conseil qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance à vingt-et-une heures dix (21 h 10).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GENEVIÈVE DUBOIS

SECRETAIRE-TRESORIER MICHEL CÔTÉ

Signatures